

Les représentants du personnel enseignant  
du lycée Jacques Marquette  
élus au Conseil d'Administration  
Place Foch  
54 701 PONT-A-MOUSSON

M. Jean-Yves Le Déaut  
Permanence parlementaire  
14 Rue Victor Hugo  
BP 177  
54706 Pont-à-Mousson cedex

Objet : politique d'éducation et démantèlement de la Fonction Publique

Pont-à-Mousson, le 28 janvier 2010

Monsieur,

Après une journée de grève que le gouvernement a jugé une fois de plus « assez peu suivie », malgré les 40% de grévistes notés dans le secondaire par la FSU, nous souhaiterions rappeler par courrier à nos élus les raisons de notre colère et nos craintes pour l'avenir du service public et du service d'éducation en particulier.

Notre première crainte concerne la mise en place de **la réforme des lycées** qui est avant tout une réforme budgétaire permettant de faciliter la suppression de postes dans l'éducation (moins 16 000 postes en 2010).

Elle sacrifie les horaires et les dédoublements comme par exemple ceux accordés aux enseignements d'exploration technologique en seconde et laisse présager un contenu plus théorique. Notre crainte est que nos élèves de STG choisissent plus volontiers l'enseignement professionnel, se privant par là d'une formation en lycée général solide pour envisager sereinement des études post-bac.

Elle sacrifie par ailleurs les disciplines qui tendent à se scinder en deux catégories : les « outils » et les « éléments de culture » : il y aura « le français pour tous » et la « littérature française » pour les L. Il y aura la « LV1 / LV2 » et la « littérature étrangère » réservée aux L...

Cette réforme sacrifie aussi les options. L'absence de l'histoire-géographie en classe de Terminale S continue de faire débat mais le plus inquiétant est, contrairement à tous les discours tenus sur la nécessité de dispenser des bases culturelles solides, la disparition progressive des options telles que les langues anciennes, les arts plastiques ou la musique. Déjà, dans notre lycée, les options arts plastiques ou musique ne sont plus proposées si bien que, afin de préparer leurs enfants à l'option musique du baccalauréat, des parents se sont cotisés pour rémunérer les services d'un ancien élève qui leur dispense des cours !

Cette réforme propose également des réorientations précoces vers la voie professionnelle en cours d'année, ce qui risque de poser des problèmes d'adaptation aux élèves concernés, et des stages passerelles dont ne pourront en pratique bénéficier que les élèves de S. Déjà surchargés de travail, nous voyons difficilement comment les établissements pourront inciter les professeurs à travailler pendant les vacances pour permettre aux élèves de rattraper plusieurs semaines de cours en quelques heures.

Les professeurs auront déjà par ailleurs à prodiguer aux élèves un « accompagnement personnalisé » comprenant des activités de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique. Nous sommes tout à

fait favorables pour encadrer ces activités que nous faisons déjà en aide individualisée ou dans le cadre de nos cours mais nous insistons sur le fait que cet accompagnement doit être inscrit dans nos services et non imposé en heures supplémentaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, il nous sera demandé d'aider les élèves à s'orienter. C'est un rôle que les professeurs principaux en particulier font déjà mais ils sont en cela quotidiennement épaulés par les Conseillers d'Orientation Psychologues. Bien que très peu évoqués dans la réforme, nous souhaiterions rappeler que la mission d'aide à l'orientation des professeurs ne peut se faire sérieusement sans l'aide des CO-Psy qui, grâce à leurs compétences et à leur connaissance des formations et des politiques de bassin, sont le mieux à même de guider l'élève dans ses choix d'orientation. Leur statut doit être reconnu et maintenu.

Enfin, cette réforme n'impose aucun dédoublement dans les cours normaux. Le regroupement des élèves dans les disciplines de tronc commun présage des classes chargées. Déjà, les effectifs par classe ont explosé (la moitié des classes de notre lycée comprend plus de 30 élèves). Une réforme soucieuse de la réussite de tous les élèves aurait facilité l'enseignement dans des classes à effectifs réduits plutôt qu'un accompagnement personnalisé de deux heures aux multiples contenus.

Par ailleurs, **la réforme des EPLE** installera une concurrence entre les établissements déjà bien réelle comme en témoigne la suppression de la carte scolaire. Par la même, nous avons le sentiment que l'Etat ne souhaite plus assurer l'égalité sur le territoire et qu'il laisse les établissements se débrouiller avec leurs difficultés (la gestion de la pénurie des moyens et les arbitrages délicats entre disciplines mises en concurrence) tout en alourdissant la hiérarchie. Le conseil pédagogique (nommé par les chefs d'établissement) aura le pouvoir de décision sur les dédoublements et l'accompagnement personnalisé, en privant le conseil d'administration élu de ses pouvoirs au profit d'un conseil pédagogique désigné. C'est une conception de l'esprit public que nous avons du mal à accepter.

Il faut parler également de la mise à mal de la formation professionnelle des enseignants et des conditions de travail des collègues non titulaires. Les médias commencent enfin à rendre compte de la situation difficile des professeurs remplaçants (TZR, vacataires ou contractuels) pour lesquels notre ministre réclame encore plus de 'souplesse' et de 'réactivité'. Pour palier au manque de professeurs, les professeurs ayant obtenu les concours feront dorénavant leur stage sur des services à temps plein sur des postes retirés du mouvement. Des périodes de formation leur seront réservées au cours desquelles eux-mêmes seront remplacés par des étudiants en Master 2 ou des contractuels! Les futurs lauréats des concours doivent bénéficier d'une réelle formation professionnelle, avec un temps de service réduit à 6 heures hebdomadaires et non pas se voir imposer un service à temps plein sans aucune formation. Nous attendons nous mêmes une revalorisation de notre rémunération et une prise en compte de nos conditions de travail mais ce que nous déplorons avant toute chose, c'est le sacrifice des nouvelles générations, le renoncement de la réussite de tous les élèves et le démantèlement du service public d'éducation.

Pour l'instant, le ministère a la volonté d'afficher peu de suppressions de postes en lycée à la rentrée. C'est à la rentrée 2011 que les suppressions de postes se feront sentir avec l'instauration du tronc commun en 1<sup>ère</sup>. D'ores et déjà, 600 suppressions de postes, qui seront vraisemblablement supportées par les collèges, sont programmées dans l'académie.

Nous ne doutons pas que vous partagez notre analyse et nos craintes et en espérant que vous pourrez agir pour éviter ce que nous considérons comme **un abandon du service public d'éducation et des idéaux d'égalité, de citoyenneté et d'accès à la culture**, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Les représentants du personnel enseignant  
du lycée Jacques Marquette  
élus au Conseil d'Administration